

Direction Régionale Des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine

Réorganisation partielle des services étages 3 et 4 et rez de jardin
du Centre des Finances Publiques MAGENTA à Rennes

DRFIP35-MP-2026-2-MAGENTA-A **Règlement de la Consultation (RC)**

Maître d'Ouvrage :

Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine
Cité administrative – Avenue Janvier – BP 72 102
35 021 Rennes Cedex 9

Date et heure limite de remise des plis : 11/08/2026 à 18 h 00

Date des visites : 17 et 22 juillet à partir de 9h00
Date limite pour toute question : 02/08/2026 à 18h00

Consultation entièrement dématérialisée

Dossier de consultation téléchargeable sur www.marchés-publics.gouv.fr sous la référence :
DRFIP35-MP-2026-2-MAGENTA-A

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du Code de la Commande Publique, la remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire.

Ce document contient 12 **pages**

1 Pouvoir adjudicateur – Maître d’Ouvrage	Page 4
2 Objet de la consultation	Page 4
3 Conditions de la consultation	Page 4
3.1 Procédure de passation	Page 4
3.2 Lieu d’exécution	Page 4
3.3 Allotissement et tranches	Page 4
3.3.1 Tranche	Page 4
3.3.2 Lots	Page 5
3.4 Durée du marché	Page 5
3.5 Délai global d’exécution du marché	Page 5
3.6 Variantes	Page 5
3.6.1 Variantes obligatoires	Page 5
3.6.2 Variantes à l’initiative du soumissionnaire	Page 5
3.7 Options – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	Page 6
3.8 Forme du marché	Page 6
3.9 Autres intervenants	Page 6
3.9.1 Pilotage	Page 6
3.9.2 Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS)	Page 6
3.9.3 Contrôle Technique	Page 6
3.10 Nomenclature CPV (Common Procurement Vocabulary)	Page 6
4. Information des candidats	Page 6
4.1 Contenu des documents de la consultation	Page 6
4.2 Modalités de retrait et de consultation des documents	Page 7
4.3 Modification de détail des documents de la consultation	Page 7
4.4 Demandes de renseignements complémentaires	Page 7
4.5 Visite obligatoire sur site	Page 7
4.6 Délai de validité des offres	Page 7
4.7 Unité monétaire et langue	Page 7
4.8 Groupement de candidats	Page 7
5. Constitution de l’offre	Page 7
5.1 Constitution du dossier de candidature	Page 8
5.2 Offre technique et financière	Page 8
5.2.1 Documents obligatoires (Sous peine d’élimination)	Page 8
5.2.2 Documents exigibles à la suite du classement	Page 8

6. Conditions d'envoi et signature électronique	Page 8
7. Dépôt d'échantillons	Page 9
8. Enregistrement et jugement des offres	Page 9
8.1 Sélection des candidatures	Page 9
8.2 Critères de jugement des offres	Page 9
8.3 Note globale et gestion des erreurs	Page 9
8.4 Négociation	Page 10
9. Notification des résultats et finalisation	Page 10
10. Voies et délais de recours	Page 10
11. Renseignements complémentaires	Page 11
12. Liste des annexes	Page 11
ANNEXE 1	Page 12

1- Pouvoir adjudicateur – Maître d’Ouvrage

Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du département d’Ille-et-Vilaine

Cité administrative

Avenue Janvier – BP 72 102

35 021 Rennes Cedex 9

Représentée par : Mme Sandra MACE, Responsable de la Division Budget, Immobilier et Logistique.

2 Objet de la consultation

La Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d’Ille-et-Vilaine (DRFIP 35) lance un projet de réorganisation partielle des services aux étages 3 et 4 et au rez-de-jardin du Centre des Finances Publiques (CFP) de Rennes MAGENTA.

Le présent marché est un marché de travaux.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (« DRFIP-MP-2026-2-MAGENTA-A ») joint à la présente consultation.

3 Conditions de la consultation

La présente consultation est régie par le Code de la commande publique, dans sa version en vigueur.

Le CCAG de référence : Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux), approuvé par arrêté du 30 mars 2021 (NOR : ECOM2106871A) dans sa dernière version en vigueur.

Le projet est relatif à la réhabilitation d’ouvrages existants.

3.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée selon une **procédure adaptée ouverte**, dans les conditions prévues aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

Les soumissionnaires déposent simultanément leurs candidatures et leurs offres.

L’opérateur est libre de se présenter seul ou sous la forme d’un groupement. En cas de groupement, celui-ci pourra être conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, celui-ci devra désigner un mandataire solidaire.

L’acheteur peut, si cela s’avère nécessaire, décider d’une phase de négociation à l’issue de l’ouverture des offres initiales.

3.2 Lieu d’exécution

Le chantier sera situé au CFP MAGENTA, 2 Bd MAGENTA à RENNES.

3.3 Allotissement et tranches

3.3.1 Tranches

Le marché est un marché à tranches :

- Une tranche ferme (lots n°1, 2 et 3) comprenant la réorganisation des services dans les étages 3, 4 et rez de jardin évaluée à Cent Quatre vingt dix mille Euros TTC (190 000 € TTC)

- une tranche optionnelle pour le lot n° 3, concernant le relamping des étages 3 et 4 pour les zones non concernées par la tranche ferme ; la tranche optionnelle est évaluée à quarante-cinq-mille euros TTC (45 000 € TTC)

3.3.2 Lots

L'opération est allotie de la manière suivante :

- **Lot 00** : Prescriptions communes
- **Lot 01** : Cloisons – Menuiseries intérieures - Plafonds suspendus – Acoustiques
- **Lot 02** : Peinture et revêtement de sols souples
- **Lot 03** : Électricité

3.4 Durée du marché

La durée du marché débutera à la notification de l'ordre de service (OS) au titulaire du lot concerné et s'achèvera à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement (GPA) des travaux, qui prendra effet à la notification du procès-verbal de réception des travaux.

Le marché public n'est pas reconductible.

3.5 Délai global d'exécution du marché

La période de préparation des travaux est comprise dans le délai global d'exécution.

La période de préparation est fixée à 3 semaines

Le délai global d'exécution est fixé à **4 mois** à compter de la date de délivrance de l'OS de début des travaux.

Fin de travaux le 31/01/2027

À l'issue de cette période s'ouvrira l'année de garantie de parfait achèvement.

Note importante : Toute réponse implique l'acceptation de l'ensemble des documents du dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif au marché DRFIP-MP-2026-2-MAGENTA-A.

3.6 Variantes

3.6.1 Variantes obligatoires

Sans Objet

3.6.2 Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Les soumissionnaires peuvent présenter des variantes à leur initiative à condition de respecter les règlements, lois et contraintes techniques en vigueur.

La présentation d'une offre de base est obligatoire.

Les variantes sont une solution alternative à l'offre de base selon les conditions des articles R2151-8 à 2151-11 du Code de la Commande Publique.

Les variantes feront l'objet d'une description détaillée dans le mémoire technique du candidat permettant ainsi d'apprécier efficacement la valeur des propositions. Cette notice fera ressortir les avantages économiques d'installation ou d'exploitation, en parfaite conformité avec les contraintes du CCTP du présent marché auquel le candidat souhaite soumissionner.

3.7 Options – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de commander à la signature du marché public, ou en cours d'exécution, des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et des options, dès lors que celles-ci sont décrites au CCTP du lot concerné. Le soumissionnaire a l'obligation d'y répondre.

3.8 Forme du marché

La consultation vise à la conclusion d'un marché à **prix global et forfaitaire** en application de l'article R. 2112-6 du Code de la commande publique.

3.9 Autres intervenants

3.9.1 Pilotage

Le service immobilier de la DRFIP 35 assurera le pilotage de l'opération.

3.9.2 Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS)

Sans objet

3.9.3 Contrôle Technique

Sans objet

3.10 Nomenclature CPV (Common Procurement Vocabulary)

Les références aux nomenclatures associées à la présente consultation sont les suivantes :

Lots	Code CPV
Lot 01 : Cloisons – Menuiseries intérieures - Plafonds suspendus – Acoustiques	45421141 / 45421000-4
Lot 02 : Peinture et revêtement de sols souples	45432100-5 / 45442100-8
Lot 03 : Électricité	45311000-0

4. Information des candidats

4.1 Contenu des documents de la consultation

Le dossier de consultation est disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> et comprend :

1. Le présent Règlement de Consultation (RC) et son annexe ;
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
4. Le Bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à remplir par le candidat
5. Les plans
6. Le dossier amiante avant travaux

4.2 Modalités de retrait et de consultation des documents

En application de l'article R. 2132-2 du Code de la commande publique, les soumissionnaires doivent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité et répondre via la Plateforme des Achats de l'État (PLACE) sous la référence : **DRFIP35-MP-2026-2-MAGENTA-A**.

Seuls les formats de fichiers suivants sont autorisés : .zip, .rtf, .doc, .odt, .xls, .xlsx, .pdf, .dwg, .dxf. **L'usage des services de stockage ou de partage de fichiers en ligne (ex: iCloud, OneDrive, Dropbox) est strictement interdit.** L'intégralité des documents doit être déposée directement sur le profil acheteur. Le non-respect de ces exigences constitue une cause d'irrecevabilité de l'offre.

4.3 Modification de détail des documents de la consultation

La DRFIP 35 se réserve le droit d'apporter, au plus tard **7 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

4.4 Demandes de renseignements complémentaires

Les questions doivent être posées exclusivement sur la plateforme PLACE au plus tard **9 jours** avant la date limite de réception des offres. Les réponses seront transmises à l'ensemble des candidats au plus tard **6 jours** avant cette même date.

4.5 Visite obligatoire sur site

La réalisation effective de la visite conditionne la validité de l'offre. Les offres des candidats n'ayant pas effectué de visite seront rejetées comme irrégulières.

Les visites se feront sur rendez-vous via la plateforme PLACE, en présence de Marie-Annick DUFOUR et/ou de Thierry BERARD. Les candidats devront impérativement faire compléter et signer la fiche de visite (**Annexe 1**) lors de cette visite et la joindre à leur offre. Aucune réponse orale ne sera apportée pendant la visite.

4.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Le prix du marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois d'août **2026** (Mois M0).

4.7 Unité monétaire et langue

L'unité monétaire est l'euro. La langue obligatoire est le français. Tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné d'une traduction certifiée en français.

4.8 Groupement de candidats

En cas de groupement, le formulaire DC1 ou le DUME devra être complété. Le mandataire d'un groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur (article R. 2142-24 du Code de la commande publique).

Il est interdit de se présenter en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements pour un même marché.

5. Constitution de l'offre

Les dossiers doivent être organisés rigoureusement de la façon suivante :

5.1 Constitution du dossier de candidature

Le candidat produit à l'appui de sa candidature le **DUME** ou, à défaut, les formulaires **DC1** et **DC2** en vigueur. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la société, un pouvoir écrit et signé doit être joint.

5.2 Offre technique et financière

5.2.1 Documents obligatoires (Sous peine d'élimination)

- **La fiche de visite** du site (Annexe 1 du RC), dûment signée par le représentant de la DRFIP 35 ;
- **Le document DPGF** dûment complété, sous format PDF signé électroniquement ET sous format natif Excel ;
- **Les références de prestations similaires** de moins de 3 ans (avec montants, contacts clients et dates) ;
- **Le Mémoire Technique et Organisationnel (MTO)** comprenant :
 - Note sur les moyens humains (CV, organigramme, gestion de la sous-traitance) ;
 - Note sur les moyens techniques (fiches techniques des matériaux, disponibilité des pièces) ;
 - Méthodologie d'exécution des travaux **en milieu occupé** (maintien de la sécurité et de l'activité du site) ;
 - Note sur les mesures environnementales (gestion, recyclage, traçabilité des déchets et toutes autres mesures environnementales mises en œuvre lors de l'exécution des travaux) et sociales (démarche de vigilance, traçabilité sociale des chaînes d'approvisionnement)
 - Le planning d'exécution détaillé (avec engagement en jours/hommes).

5.2.2 Documents exigibles à la suite du classement

Le candidat classé en première position (attributaire pressenti) devra fournir sous 4 jours :

1. Les attestations fiscales et de vigilance URSSAF en cours de validité ;
2. Les actes CCAP et CCTP paraphés et signés électroniquement ;
3. Les attestations d'assurances (RC et décennale) ;
4. Un RIB ;
5. Un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
6. Le formulaire **DC4** complété si de la sous-traitance est déclarée ;
7. Les déclarations sur l'honneur concernant les travailleurs handicapés et l'emploi de travailleurs étrangers.

6. Conditions d'envoi et signature électronique

La transmission des plis par voie dématérialisée sur PLACE est obligatoire. > ⚠ **ATTENTION** : Conformément à la jurisprudence (Cass. Com., 13 mars 2024, n°22-16.487), la signature manuscrite numérisée (scan) n'a pas de valeur juridique. **Tous les documents requis lors du dépôt doivent être signés indivi-**

duellement à l'aide d'un certificat de signature électronique conforme (arrêté du 22 mars 2019). La seule signature d'un dossier .zip global est insuffisante et entraînera le rejet de l'offre.

Date et heure limites de remise des plis :  **Mardi 11 août 2026 à 18h00**

Copie de sauvegarde : Les candidats peuvent envoyer une copie de sauvegarde sur clé USB sous pli scellé avec la mention « *Copie de sauvegarde - Ne pas ouvrir* » avant la date limite, à l'attention de Mme Sandra MACE (Division Budget Immobilier Logistique).

7. Dépôt d'échantillons

Les échantillons demandés au CCTP seront à déposer auprès du maître d'ouvrage selon les modalités fixées dans les pièces techniques.

8. Enregistrement et jugement des offres

8.1 Sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard de leur conformité administrative et des capacités techniques, professionnelles et financières des candidats.

8.2 Critères de jugement des offres

Le classement des offres sera effectué selon les critères pondérés suivants, conformément aux articles R. 2152-6 à R. 2152-12 du Code de la commande publique :

Critères d'évaluation	Pondération / Points
Critère 1 : Valeur technique (évaluée via le Mémoire Technique)	50 points
* <i>Sous-critère 1.1 : Organisation, méthodologie en site occupé et planning</i>	<i>20 points</i>
* <i>Sous-critère 1.2 : Moyens humains dédiés au chantier (CV et qualifications)</i>	<i>15 points</i>
* <i>Sous-critère 1.3 : Références similaires sur les 3 dernières années</i>	<i>15 points</i>
Critère 2 : Mesures environnementales (Gestion des déchets et fiches matériaux) et mesures sociales (démarche de vigilance, traçabilité sociale des chaînes d'approvisionnement des fournitures)	10 points
Critère 3 : Valeur financière (Prix)	40 points
TOTAL	100 points

Formule de notation du prix :

Note Prix = (Prix de l'offre la plus basse \ Prix de l'offre évaluée) * 40

8.3 Note globale et gestion des erreurs

La note globale de l'offre est constituée par l'addition des notes obtenues sur un total de 100 points (Valeur technique /60 + Prix /40). Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des candidats par ordre décroissant et retient l'offre la mieux classée.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix (DPGF) figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans un premier temps pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition via la plateforme PLACE pour la mettre en harmonie avec son prix forfaitaire global. En cas de refus ou de modification substantielle de son offre, celle-ci sera éliminée comme irrégulière.

Rappel budgétaire : Une offre sera déclarée inacceptable si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin ne permettent pas à la DRFIP 35 de la financer. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, déclarer la consultation infructueuse ou sans suite pour des motifs d'intérêt général.

8.4 Négociation

Le Maître d'ouvrage se réserve la faculté de négocier avec les **trois (3) soumissionnaires** classés en tête à l'issue de la première évaluation. Toutefois, le pouvoir adjudicateur s'accorde également le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation préalable.

9. Notification des résultats et finalisation

Le marché est attribué par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de la DRFIP 35.

L'information au candidat retenu (anciennement imprimé NOTI) est adressée via la plateforme PLACE au candidat classé n°1, l'informant du projet d'attribution du marché. Ce courrier mentionne les pièces complémentaires et justificatives à transmettre impérativement sous **4 jours**.

En application de l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, si ces documents ne parviennent pas au Service Immobilier de la DRFIP 35 dans les délais impartis, la même demande sera faite au candidat classé n°2 et le candidat classé n°1 sera définitivement évincé.

L'acte d'engagement est à compléter, signer par le titulaire du lot et à transmettre par PLACE. Après signature électronique du marché par le représentant légal de la DRFIP 35, le titulaire reçoit via la plateforme PLACE une copie de l'Acte d'Engagement notifié. Conformément à l'article R. 2191-46 du Code de la commande publique, l'exemplaire unique nécessaire à un éventuel nantissement ou cession de créance est délivré au titulaire **uniquement à sa demande expresse**.

10. Voies et délais de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Rennes. Les candidats peuvent obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours auprès du greffe :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien — 3, Contour de la Motte

CS 44416 — 35044 Rennes Cedex

Téléphone : 02 99 25 20 00 / **Télécopie :** 02 99 25 20 20

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Site internet (Télérecours Citoyens) : <https://www.telerecours.fr>

Les délais et types de recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- **Recours gracieux** : Peut être formulé auprès du Directeur de la DRFIP 35 dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de la candidature ou de l'offre.
- **Référé précontractuel** : Peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L. 551-1 du Code de justice administrative).
- **Référé contractuel** : Peut être introduit après la signature du contrat, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au BOAMP, ou à défaut, dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (article L. 551-13 du Code de justice administrative).
- **Recours en contestation de la validité du contrat (Recours de pleine juridiction)** : Peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées de la signature du contrat.

11. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire en vue de répondre à la présente consultation, les candidats doivent poser leurs questions exclusivement par écrit sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence : **DRFIP-MP-202602-MAGENTA-A**.

Les réponses à ces questions au plus tard **6 jours avant la date limite de remise des offres** à l'ensemble des candidats s'étant identifiés lors du téléchargement du DCE.

12. Liste des annexes

- **Annexe 1** : Fiche de visite du site (Document obligatoire à compléter, signer et joindre obligatoirement à l'offre sous peine d'irrégularité).

Arrêté le présent Règlement de Consultation

À RENNES, le 10 juillet 2026
Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Sandra MACE

Responsable de la division Budget Immobilier logistique
Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine

ANNEXE N° 1

FICHE DE VISITE

Référence de la consultation : DRFIP35-MP-2026-2-MAGENTA-A

Objet de la consultation :

Date limite de dépôt des offres : Le 11/08/2026 à 18h00

Raison sociale du candidat :

Adresse :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

M./Mme, déclare avoir réalisé la visite en présence de M.
.....

la visite a été effectuée le 2026

À Rennes, le 2026

Signature et fonction du représentant du Service Immobilier de la DRFIP35 :	Signature du maître d'oeuvre	Signature et fonction du représentant de la société :